

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 14 mai 2009.

PROCES VERBAL

Etaient présents : Jean CLAVERIE, Francis DELORT, Christine BUORO, Francis DURAND, Pierre VIDAL, Jean Marie BROSSIER, Danielle BERRUYER, Jean Marie BOMIN, Françoise LE RU, Jean Paul MERCADIE, Eric MELEIRO, Thérèse DEVILLE, Julien MONTEIL, Lionel PEYROUT, Jean Paul DUVAUCHELLE.

Absentes excusées : Marine HAIRON (pouvoir à Jean CLAVERIE), Marie Françoise LEVADOU (pouvoir à Jean Marie BROSSIER), Marie Claude MOGES (pouvoir à Francis DELORT), Marie France TOUJA (pouvoir à Jean Paul DUVAUCHELLE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Danielle BERRUYER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars dernier.

2 observations sur le précédent compte-rendu qu'il convient de mentionner :

- la remarque de L.PEYROUT concernant le vote du Compte Administratif 2008, pour lequel il vote POUR, alors qu'il n'avait pas voté le BP 2008, craignant une éventuelle suppression de postes au service Jeunesse. Le doute ayant été levé, il a donc voté POUR le Compte Administratif 2008.

- l'intervention de P.VIDAL proposant de travailler sur les taux d'imposition et réaliser quelques simulations afin de préparer le prochain débat d'orientation budgétaire et un Plan Pluriannuel d'Investissement sur 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – Modification des statuts de la CCM

Il est proposé au Conseil municipal de valider la modification des statuts de la Communauté de Communes, pour permettre au sein de la compétence « actions sociales, petite enfance » : l'étude, la construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion des structures et des services d'intérêt communautaire destinés à la petite enfance.

Monsieur le Maire propose d'exposer les attentes et les motivations du Conseil Municipal en matière de politique de la Petite Enfance et d'écrire au Président de la Communauté de Communes de MONTESQUIEU pour accompagner la délibération en demandant la création de nouvelles structures d'accueil, mais aussi le développement du nombre de places offertes pour permettre aux populations l'accueil des 0-3 ans.

Monsieur PEYROUT considère qu'aucune réelle garantie n'a été apportée par la Communauté de Communes sur le futur mode de fonctionnement des structures (tarifs et critères d'attribution) et de ce fait s'abstiendra ; il demande à ce que les sommes budgétaires alors dégagées soient réattribuées aux actions « Jeunesse ».

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (L.PEYROUT)

POUR : 18.

2 - Rétrocession de terrains au profit de la commune

Les espaces réservés au public du complexe « la Clé des Vignes » doivent être rétrocédés à la Commune de MARTILLAC par le lotisseur. Il convient d'autoriser M. le Maire à signer les actes correspondants.

Adopté à l'unanimité.

3 – Diagnostic énergétique des bâtiments communaux : demande de subvention

La commune de MARTILLAC réalise un diagnostic énergétique sur 3 bâtiments communaux (mairie, école et annexes du stade). L'ADEME et le Conseil Régional d'AQUITAINE proposent pour les collectivités une subvention spéciale au titre du Programme Régional Aquitain de l'Environnement.

Montant de la mission « diagnostic énergétique » : 4 540,00 € HT

Aide PRAE : 3 026,67 € HT

Participation communale : 1 513,33 € HT.

Adopté à l'unanimité.

4 – Commission d'Appel d'Offres : validation de décision

La Commission s'est réunie pour étudier et analyser les offres du « lot 6 serrurerie » concernant le marché de « Construction du Centre Technique Municipal », les membres de la CAO réunis le 04 mai ont décidé de retenir l'entreprise suivante :

	RECAPITULATION Meilleurs offres apparentes	Base estim. HT	Entreprises HT	TVA 19,6%	TTC	Commentaires
LOT 06	SERRURERIE réévaluée	15 000,00	13 895,00 €	2 723,42	16 618,42	CANCE

Adopté à l'unanimité.

5 – Régime indemnitaire du personnel communal

Le régime indemnitaire du personnel communal titulaire de la Fonction Publique Territoriale a été revalorisé lors de la précédente réunion du Conseil. Il est décidé d'instaurer également une enveloppe complémentaire indexée pour les autres agents titulaires hors FPT, suivant les mêmes critères de revalorisation.

Adopté à l'unanimité.

6 – Tirage au sort de 6 jurés d'Assises

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit tirer au sort 6 résidents inscrits sur les listes électorales, et répondant aux conditions requises, pour être Jurés d' Assises :

- 1/ Arthur DOS SANTOS (électeur n° 519)
- 2/ David ZEPPA (électeur n°1530)
- 3/ Jean Luc DUCASSE (électeur n°544)
- 4/ Philippe LACOSTE (électeur n°878)
- 5/ Sébastien NOUAUX (électeur n°1171)
- 6/ Michelle CHANTELOUBE épouse CHOTARD (électeur n°341)

Adopté à l'unanimité.

7 – Classement de la voirie communale : actualisation du tableau communal.

Après mise à jour du tableau de classement et de déclassement de la voirie communale par nos services en collaboration des services de la DDE, la commune de MARTILLAC compte désormais 31 293 m. (au lieu de 29 033 m. classées en 2008).

Cette nouvelle longueur sera transmise aux services de la Préfecture pour la prise en compte au titre de la DGF 2009 notamment, et autres subventions dans lesquelles la longueur de la voirie entre en considération.

Adopté à l'unanimité.

8 – Décision modificative n°1 du BP 2009

Il s'agit de régulariser les comptes en procédant aux virements de crédits suivants :

Crédits à ouvrir				
Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
21	21534		Prog. Eclairage public	+ 1,50

Crédits à réduire				
Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
020	020	OFI	Dépenses imprévues	- 1,50

Adopté à l'unanimité.

9 – Participation communale au programme d'accession sociale à la propriété

La loi du 25 mars 2009 dite « loi d'accession sociale à la propriété et lutte contre l'exclusion » a institué des modalités facilitant l'accession à la propriété de primo accédants dans des conditions de ressources plafonnées. Sa mise en œuvre nécessite l'engagement d'une collectivité locale à verser une subvention.

La commune de MARTILLAC peut s'engager dans cette action en versant une aide de 3 000 à 4 000 €, suivant la structure familiale, aux ménages primo accédants destinés à une opération spécifique (12 logements du lotissement « Hameau des Sources »). L'Etat dans le cadre du plan de relance reversera à la collectivité une subvention à hauteur de 50 % du montant de la subvention (décret d'application à venir).

Le Conseil d'Administration du CCAS de MARTILLAC examinera les situations individuelles et donnera mandat au Maire pour octroyer les aides par voie de délibération.

Monsieur VIDAL émet des réserves sur le principe de la Loi BOUTIN, qui dans les semaines à venir devrait être réétudiée, et pourrait dévier la loi de son sens initial.

Monsieur le Maire précise que la loi protège les bénéficiaires de ce dispositif qui pourront bénéficier d'une double sécurisation en cas de difficultés de remboursement : garantie de rachat du logement et relogement de l'ex propriétaire dans le cadre d'un bail foncier.

Il est décidé d'adopter une **délibération de principe** (en attendant le décret d'application à venir) qui viendra en complément des engagements pris par la Municipalité dans le domaine du logement social.

Adopté à l'unanimité.

10 – Prélèvements d'eau pour l'irrigation des cultures soumis à autorisations préfectorales.

Monsieur DELORT présente à ses collègues le contenu de la consultation relative à l'enquête publique réalisée concernant les prélèvements pour l'irrigation des cultures soumis à autorisations, la commune de MARTILLAC doit émettre son avis.

Il est établi que 4 propriétaires disposent d'une autorisation préfectorale pour les prélèvements en eau, sur des nappes dites de « surface », et que les prélèvements effectués sont en dessous des seuils autorisés.

Après discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable sans observation.

Adopté à l'unanimité.

11 – Désignation d'un référent SIG à la Communauté de Communes de MONTESQUIEU

Par courrier reçu le 04 mai, la Communauté de Communes de MONTESQUIEU demande la nomination d'un élu référent pour suivre les dossiers et les procédures du SIG.

Elu référent : Francis DELORT

Agent référent : Cédric TAUZIN

Monsieur PEYROUT regrette qu'il n'y ait pas eu une réelle concertation autour de ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

12 – Désignation de délégués à la Commission consultative Ligne à Grande Vitesse.

La Commune a été sollicitée afin de désigner deux délégués qui siègeront à la Commission consultative Ligne à Grande Vitesse.

Délégué titulaire : Jean CLAVERIE

Délégué suppléant : Pierre VIDAL.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- La Communauté de Communes propose des formations pour les élus

- Les orages du 13 mai dernier ont créé des dégâts sur le territoire communal : les précipitations tombées en un laps de temps très court ont causés des montées subites et par endroits des coulées de boues. Monsieur DELORT souligne la réactivité et la mobilisation des personnels techniques à nouveau très présents pour tout remettre en état.

Une déclaration des dépenses engagées par la Mairie auprès de la Préfecture pourrait permettre une éventuelle prise en compte des frais relatifs à ces orages. Renseignements doivent être pris.

- Réhabilitation de la Station d'Épuration de MARTILLAC

Monsieur DELORT informe ses collègues que les travaux devraient aboutir dans les temps, soit fin août 2010, malgré quelques problèmes d'étanchéité relatifs à un problème de dosage de ciment. Ce problème devra être pallié par la pose d'un enduit spécial.

- Elections européennes le dimanche 7 juin 2009 : dépouillement à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.